



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 mars 2019**

**DÉLIBÉRATION N° 2019-03**

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 08 Pouvoirs : 02 Pour : 10 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt huit mars deux mil dix neuf à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du vingt et un mars deux mil dix neuf, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Daniel MIVELLE & Jacques THELLIER.

**Absents** : MM. Jacques COJON (pouvoir à André BOUCHIND'HOMME), Elisabeth COURBOIS, Christophe DUEZ, Angélique FAVRE, Cyrille GOUILLARD et Bruno LEFEBVRE (pouvoir à Jacques THELLIER)

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

**Projet d'extension de la desserte en gaz naturel « phase 2 » : signature de convention**

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais pourrait participer au financement de l'extension du réseau à hauteur de 50% maximum du montant de la participation plafonnée à 100 000 € et que la commune participerait à 50% du montant annoncé par GRDF et précise que :

- la commune doit passer ses bâtiments communaux au chauffage gaz naturel le long du tracé du futur réseau
- Les bâtiments pris en compte et étudiés sont ceux présents à proximité du tracé du futur réseau de gaz naturel
- Les bâtiments alimentés en gaz propane ou au fioul domestique devront automatiquement passer au gaz naturel la 1<sup>ère</sup> année
- Que pour les autres bâtiments, une étude sera réalisée par un conseiller en Energie de la FDE du Pas-de-Calais, ou un bureau d'étude, afin d'étudier la possibilité de passer les autres bâtiments au gaz naturel.
- Que cette étude permettra d'identifier les bâtiments qui ont un intérêt économique à passer au gaz naturel.
- Que, suite à la réalisation de cette étude, la FDE du Pas-de-Calais et la commune de TINCQUES définiront ensemble la liste des bâtiments qui seront passés au gaz naturel et l'échéancier des basculements.
- Que la commune s'engagera dès lors sur le programme de basculement de ses bâtiments, lequel programme sera soumis au Conseil d'Administration lors de la présentation du dossier B/I pour valider la subvention de la FDE du Pas-de-Calais

Invité à délibérer sur la question, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention avec la Fédération Départementale d'Energie du Pas-de-Calais, 40 avenue Jean Mermoz, CS 70255, DAINVILLE cédex (62005)

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Suivent les signatures des membres présents

Pour copie conforme,  
**Jacques THELLIER**  
Maire de TINCQUES